

Algérie
2012



Algérie

- La croissance de l'économie algérienne a été de 2.6% en 2011, tirée par les investissements publics, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et une demande intérieure en expansion. Ces investissements publics ont été entretenus par le revenu des hydrocarbures, en hausse du fait de la bonne tenue du prix du pétrole, malgré la baisse tendancielle de la production en volume.
- Les années à venir seront marquées par l'approfondissement des réformes aux plans politique, économique et social afin de renforcer le processus de démocratisation et pour améliorer les conditions de vie, en réponse à une demande sociale pressante. Le programme d'investissements publics 2010-14, d'un montant total de 286 milliards de dollars (USD), consacre environ 40 % de ses ressources au développement humain.
- Le chômage touche surtout les jeunes, avec un taux de 21.5 % pour les 15-24 ans. Les dispositifs en faveur de l'emploi contribuent à atténuer le problème, mais des mesures sont nécessaires pour redresser l'offre d'emplois. La démocratisation de l'enseignement et l'élargissement de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur restent des priorités nationales.

Vue d'ensemble

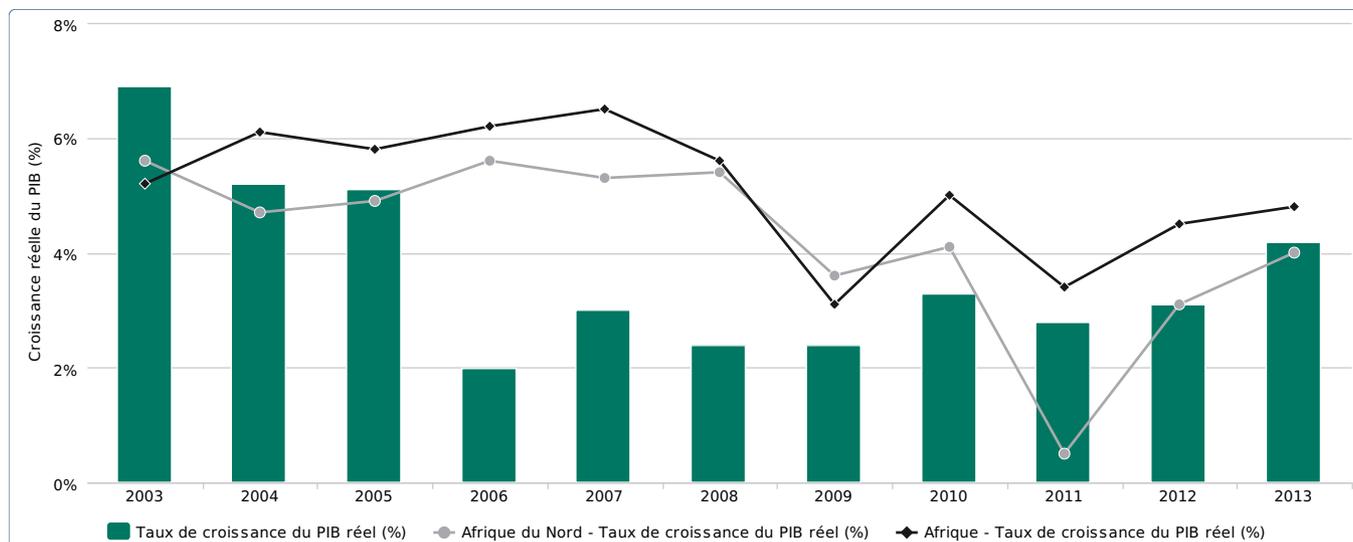
L'économie algérienne a été marquée en 2011 par une croissance de 2.6 %, une inflation de 3.9 % et un déficit budgétaire de 3 % du PIB. Le surplus du solde des comptes courants est estimé à 9.3 % du PIB et les réserves officielles de change à 182.2 milliards de dollars (USD) à la fin décembre 2011. Hors hydrocarbures, la croissance est estimée à 4.8 %. La production en volume du secteur hydrocarbure poursuit son déclin. Elle est passée de 43.2 à 32 millions de tonnes métriques entre 2007 et 2011. Toutefois, le secteur a généré 98 % du volume global des exportations en 2011 et 70 % des recettes budgétaires, soit 71.24 milliards USD. Le secteur agricole et les services ont enregistré une croissance respective de 10 % et 5.3 %. La politique budgétaire est restée expansionniste. Elle a permis de maintenir le rythme des investissements publics et de contenir la forte demande sociale (emploi et logement). Les prévisions de croissance se situent à 3.1 % en 2012 et 4.2 % en 2013.

L'année 2012 sera marquée par l'approfondissement des réformes politiques et économiques, en réponse aux aspirations sociales. L'état d'urgence en vigueur depuis 1992 a été levé courant 2011, et plusieurs textes de lois ont été adoptés, ayant trait aux partis politiques, au code électoral et à la représentation des femmes dans les assemblées élues. Des mesures ont été prises dans le cadre de la réunion tripartite des partenaires sociaux (gouvernement, secteur privé et travailleurs) organisée en 2011. Elles concernent notamment la mise en place de nouveaux modes de paiement des importations des intrants et matières premières par les entreprises de production. Elles portent aussi sur la bonification des crédits d'investissements aux petites et moyennes entreprises (PME). Enfin, un nouveau processus de traitement des dettes bancaires des PME en difficultés est envisagé. Le code des marchés publics a été révisé afin de permettre un accroissement à 25 % du taux de préférence nationale dans le cadre de la commande publique.

L'Algérie fait face à un certain nombre de défis, à court et moyen termes, parmi lesquels la diversification de l'économie, le renforcement des réformes politiques, économiques et financières, l'amélioration du climat des affaires et la réduction des inégalités régionales, sans oublier une meilleure croissance afin de réduire le chômage des jeunes.

Cette question relève désormais d'une préoccupation majeure. Le chômage s'élève à 10 % en 2011, mais reste plus élevé chez les jeunes, avec un taux de 21.5 % pour les 15-24 ans. Les pouvoirs publics ont renforcé en 2011 les programmes d'emploi initiés en 1988, notamment dans le cadre du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP). Les conditions d'accès au crédit des jeunes promoteurs ont été réaménagées, pour en augmenter le nombre de bénéficiaires.

Figure 1 : Taux de croissance du PIB réel (du Nord)



2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932623440>

Tableau 1 : Indicateurs macro-économiques

	2010	2011	2012	2013
Taux de croissance du PIB réel	3.3	2.8	3.1	4.2
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.8	1.4	1.7	2.9
Inflation IPC	3.9	4.1	4.3	5.2
Balance budgétaire % PIB	-1	-1.7	-4.3	-4.9
Balance courante % PIB	7.6	9.3	5.2	5.9

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932604858>

Développements récents et perspectives

Tableau 2 : PIB par Secteur (en pourcentage du PIB)

	2006	2010
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	8	9
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	-	-
dont agriculture	-	-
Mines et extraction	48.5	37.1
dont pétrole	-	-
Industries manufacturières	4.5	4.3
Electricité, gaz et eau	1	0.9
Electricité, eau et assainissement	-	-
Construction	8.4	11.1
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	10	12.3
dont hôtels et restaurants	-	-
Transports, entreposages et communications	9.3	8.7
Transport et stockage, information et communication	-	-
Finance, immobilier et services aux entreprises	2.2	2.8
Intermédiation financière, services immobiliers, services aux entreprises et autres services	-	-
Services des administrations publiques	8.1	13.8
Administration publique et défense, sécurité sociale, éducation, santé et travaux sociaux	-	-
Administration publique, éducation, santé	-	-
Administration publique, éducation, santé et autres services sociaux et personnels	-	-
Autres services communautaires, sociaux et personnels	-	-
Autres services	0	0
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100	100
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	-	-

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932625416>

L'économie fait preuve de résilience, en dépit des incertitudes sur la reprise de l'économie mondiale. La croissance moyenne s'est établie à 3.8 % entre 2002 et 2011. Elle n'a pas dépassé 2.6 % en 2011, en raison de la baisse structurelle de la production pétrolière. La contribution des hydrocarbures au PIB est passée de 48.4 % en 2006 à 37 % en 2011. L'impact de ce déclin sur les revenus pétroliers a été atténué par la bonne tenue des cours du pétrole (112.8 USD le baril en moyenne en 2011). Le secteur des hydrocarbures reste moteur, générant à lui seul 70 % des recettes budgétaires, de quoi soutenir un niveau élevé de dépenses publiques. La découverte de nouveaux gisements dans le nord du pays est susceptible d'inverser la tendance actuelle, avec la construction d'infrastructures et le développement de la production gazière. Au total, la Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures (Sonatrach) a fait 20 découvertes dont 19 grâce à ses propres efforts d'exploration.

La croissance hors hydrocarbures, estimée à 4.8 % en 2011, est tirée par le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP), mais aussi par les services et l'agriculture. Les prévisions restent favorables à court terme mais la viabilité budgétaire et les revenus du pays dépendront des cours du pétrole. C'est dire à quel point l'Algérie reste exposée aux chocs extérieurs.

L'activité agricole a augmenté de 10 % en 2011, grâce aux meilleurs rendements dans les filières lait, viande et pomme de terre. L'extension de la superficie de terres irriguées (1 million d'hectares environ) a aussi joué un rôle positif. Cependant, le secteur primaire ne contribue pas à plus de 9 % du PIB. Les services ont enregistré une croissance de 5.3 %. La valeur ajoutée des industries manufacturières s'est accrue de 2.3 %, confirmant la reprise de l'activité des entreprises publiques.

Une reprise s'est également amorcée dans l'industrie. L'indice de production industrielle a enregistré une croissance de près de 1 % entre janvier et septembre 2011, contre un recul de 2.5 % en 2010. Cette dynamique vient des industries agroalimentaires (+26.2 %) et de l'énergie (+8.8 %). Le poids des industries manufacturières dans le PIB s'est stabilisé autour de 5 % ces dernières années. Les filières textile et cuir continuent de souffrir de leurs faibles performances. En revanche, les industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électroniques et électriques ainsi que les matériaux de construction affichent une bonne progression.

Le secteur du BTP maintient sa performance. Il a contribué à 10 % du PIB annuel au cours des trois dernières années, grâce aux grands travaux d'infrastructures tels que l'autoroute Est-Ouest, le métro d'Alger, les barrages et les travaux publics pétroliers. Le secteur des services constitue lui aussi un vecteur important de la croissance.

L'inflation s'est aggravée, avec un taux de 4.3 % en 2011 contre 3.9 % en 2010, en raison de la hausse des prix des produits alimentaires, passée de 3.64 % en 2010 à 4.22 % en 2011. Ce taux d'inflation s'explique aussi par le coût élevé des produits importés et l'augmentation des prix de la rubrique santé et hygiène corporelle (4.4 %). Le niveau moyen des prix des produits manufacturiers a augmenté de 5.5 % en 2011. La hausse des tarifs des services se situe à 3.3 %. Les prix des produits de première nécessité (céréales, lait, sucre) auraient été encore plus élevés en 2011, s'il n'y avait pas eu de subventions en leur faveur. Concernant le gaz et l'électricité, les autorités continuent de financer à hauteur de 7 milliards USD le différentiel entre le prix de revient et le prix au consommateur pratiqué par la Sonelgaz sur le marché domestique. Il en va de même pour l'alimentation en eau potable.

La position extérieure du pays est restée saine, malgré le recul du solde des comptes courants depuis 2009. En 2011 le solde des comptes courants s'est établi à 9.3 % du PIB et l'excédent commercial était de 14.1% du PIB contre 11.2% en 2010. Les exportations se sont élevées à 73.39 milliards USD, dont 71.24 milliards en hydrocarbures (98 % du total). Les exportations hors hydrocarbures ont progressé, et représentent 2.15 milliards USD. Quant aux importations de biens, elles sont en hausse de 14.78 % (46.45 milliards USD). Les réserves officielles de change sont estimées à 182.2 milliards USD à fin décembre 2011, soit l'équivalent de trois années d'importations. Le niveau d'endettement extérieur reste relativement faible (2.3 % du PIB).

Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

La politique budgétaire a été particulièrement expansionniste en 2011. Les dépenses publiques ont augmenté de près de 25 % par rapport à 2010, et représentent 40.6 % du PIB. Le déficit budgétaire s'est élevé à 2.3 % du PIB en 2011.

Les investissements publics, soutenus, visent à contenir la forte demande sociale en matière de pouvoir d'achat, d'emplois et de logements. Les dépenses publiques ont augmenté, mais une partie des recettes budgétaires continue d'alimenter le Fonds de régulations de recettes (FRR), à travers une programmation budgétaire basée sur un prix fiscal de référence fixé à 37 USD le baril de pétrole brut, contre un tarif moyen de 112.8 USD observé en 2011.

Le budget de fonctionnement a été exécuté à hauteur de 85 %, contre 65 % pour le budget d'équipement, en raison de la surévaluation des coûts des projets budgétisés. L'accroissement des dépenses a permis de financer les augmentations de salaires, de subventionner les prix à la consommation et de procéder à des transferts sociaux. Ces derniers ont augmenté d'environ 70 % en 2011.

Les recettes budgétaires ont connu une hausse de 10.6 % par rapport à 2010, un niveau nettement inférieur à l'augmentation des dépenses. Les ressources budgétaires proviennent à 70 % de la fiscalité pétrolière, même si la fiscalité ordinaire a augmenté de 17 % en 2011. En matière de dépenses, une grande flexibilité est accordée aux ministères dans l'exécution de leur programme d'investissement et d'équipement, les ressources du FRR pouvant être mobilisées en cas de dérapage.

A court terme, la politique budgétaire dépendra de la demande mondiale en hydrocarbures. La tendance projetée retient l'hypothèse de la stabilisation, voire une légère baisse de cette demande avec des recettes pétrolières qui représenteraient environ 23 % du PIB en 2012 et 21 % en 2013. Le déficit budgétaire devrait se creuser. Il est projeté à 5.4 % du PIB en 2012 et 6.3 % en 2013.

Tableau 3 : Opérations financières de l'Etat (en pourcentage du PIB)

	2003	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes totales (avec dons)	37.6	43.1	39.4	46.9	36.7	36.3	38.9	37.4	35.6
Recettes fiscales	9.6	8.3	7.9	8.4	11.1	10.4	10.4	10.7	10.9
Recettes pétrolières	26.1	33.4	30.2	37.2	24.4	24.4	26.9	25.1	23.1
Dons	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	32.8	29.4	34.8	39	43.6	37.3	40.6	41.6	40.5
Dépenses courantes	21.4	17	17.9	20	23	22.3	24	25.2	25.4
Sans les intérêts	19.2	16.2	17	19.5	22.6	22	23.2	24.6	25.2
Salaires	6.3	6.3	5.6	6.4	7.5	8.2	7.5	7.9	7.8
Intérêts	2.2	0.8	0.9	0.6	0.4	0.3	0.8	0.6	0.1
Solde primaire	7	14.5	5.5	8.5	-6.5	-0.7	-0.9	-3.6	-4.7
Solde global	4.8	13.7	4.6	7.9	-6.9	-1	-1.7	-4.3	-4.9

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932626404>

Politique monétaire

La politique monétaire est centrée sur le contrôle de la masse monétaire, du taux de change et de l'inflation. La Banque d'Algérie veille sur un objectif de stabilisation de l'inflation autour de 3.5 %. Le marché des changes reste fortement contrôlé par la Banque d'Algérie, principal fournisseur de devises. Le régime des changes en vigueur est caractérisé par un flottement contrôlé de la valeur du dinar algérien (DZD). En moyenne annuelle, il s'est apprécié de 2.1 % contre le dollar en 2011. Il s'est en revanche déprécié de 3 % par rapport à l'euro, reflétant ainsi un alignement du cours nominal du dinar sur le cours réel du marché. La Banque d'Algérie joue également un rôle clé en matière de surveillance bancaire. Elle contrôle les ratios prudentiels et la surliquidité des banques commerciales.

Les crédits à l'économie ont progressé de 20 % en 2011, contre une hausse de 15.6 % en 2010, grâce aux mesures de soutien des autorités. Une part de 54 % de ces crédits ont profité au secteur privé, traduisant un renversement de tendance dans le financement de l'économie.

En 2011, la masse monétaire M2 a augmenté de 19.5 %, résultant de la croissance des crédits à l'économie et de l'expansion des dépenses budgétaires. En outre, la monnaie fiduciaire a connu une hausse de 22.5 %. En revanche, la Banque d'Algérie a enregistré des dépôts d'un montant de 1 100 milliards DZD pour atténuer le niveau de liquidité monétaire en circulation. Ces dépôts sont rémunérés au taux de 1.25 %.

Afin de mieux assurer la stabilité financière et pour être en phase avec les nouvelles normes du Comité de Bâle, une réglementation en matière d'identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité a été édictée par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) en mai 2011. La Banque d'Algérie prévoit une progression de l'agrégat monétaire M2 autour de 12 % pour 2012, dans la perspective du renforcement du dynamisme de distribution des crédits bancaires vers les PME.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

L'Algérie est le second fournisseur de gaz en Europe après la Russie, et son treizième fournisseur en pétrole. Les relations commerciales se sont consolidées avec l'Union européenne (UE) depuis la mise en service, le 1er avril 2011, du gazoduc reliant l'Algérie à l'Europe via l'Espagne. Par ailleurs, le pays poursuit des négociations en vue de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Selon le dernier rapport 2011 de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), les investissements étrangers se sont élevés à 2.29 milliards USD en 2010 en Algérie, soit 1.4 % du PIB.

La position extérieure du pays reste saine. Le solde des comptes courants s'établit à 9.3 % du PIB en 2011 et l'excédent commercial était de 14.1% du PIB contre 11.2% en 2010. Le taux de couverture des importations par les exportations a atteint 158 %. Les réserves officielles de change sont estimées à 182.2 milliards USD à fin décembre 2011, soit plus de trois années d'importations.

Les exportations sont évaluées à 73.39 milliards USD, soit environ 37 % du PIB. Les recettes d'exportations d'hydrocarbures représentent 98 % des ressources totales des exportations (soit 71.24 milliards en 2011). La part des produits gazeux (gaz naturel, condensat, GPL) représente 50 %, destinés principalement au marché européen. Les exportations hors hydrocarbures, toujours en progression, ont atteint 2.15 milliards USD.

Quant aux importations de biens, elles sont en hausse de 14.78 %, atteignant 46.45 milliards USD, soit 23 % du PIB. Les importations de services ont atteint 11.77 milliards USD pour le secteur des hydrocarbures et celui du BTP.

En termes de répartition par régions économiques, c'est avec les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) que les échanges extérieurs de l'Algérie sont les plus importants et plus particulièrement avec les pays de l'UE (52 % des importations et 45 % des exportations). En 2011, les cinq principaux clients de l'Algérie ont été les États-Unis (15.24 milliards USD), l'Italie (9.88 milliards), l'Espagne (7.18 milliards), la France (6.61 milliards) et les Pays-Bas (5.12 milliards). Le volume des échanges avec les pays du Maghreb reste marginal (3.5 % des exportations et 1.5 % des importations) en raison de la faible intégration des économies de la région.

Tableau 4 : Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2003	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Balance commerciale	16.4	29.3	25.2	23.4	5.6	11.2	14.1	10.8	7.7
Exportations de biens (f.o.b.)	36	47.1	44.8	45.5	32.8	35.3	37.2	34.2	31.8
Importations de biens (f.o.b.)	19.7	17.8	19.5	22.1	27.1	24	23.1	23.4	24.1
Services	-2	-1.9	-3	-4.4	-6.3	-5.1	-5.3	-5.5	-2.7
Revenu des facteurs	-4	-3.9	-1.4	-0.8	-0.9	-0.2	-0.9	-1.3	-0.3
Transferts courants	2.6	1.4	1.6	1.6	1.9	1.6	1.5	1.2	1.2
Solde des comptes courants	13	24.9	22.5	19.8	0.3	7.6	9.3	5.2	5.9

2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932627392>

Politique de la dette

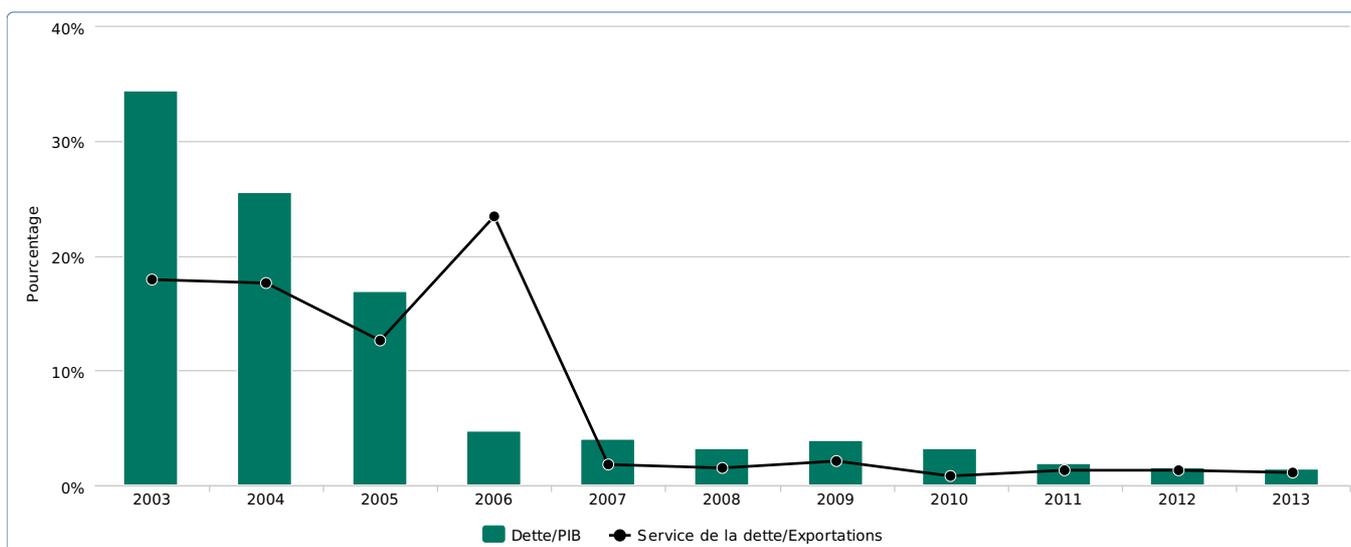
Après le remboursement total par anticipation des crédits de rééchelonnement et la suspension de tout nouvel endettement, la dette extérieure reste soutenable depuis 2006. Elle représente 2.3 % du PIB en 2011. L'Algérie se trouve ainsi à l'abri des effets de contagion financière directe. Le pays poursuit sa politique de financement interne de l'économie, grâce à la position de surliquidité du secteur bancaire.

En 2011, l'encours de la dette extérieure totale a baissé, passant à 4.4 milliards USD contre 5.6 milliards à fin décembre 2010, sous l'effet de la diminution de la dette à moyen et long termes. La dette extérieure représente environ 8 % des exportations de biens et services. La dette à court terme (sur une année et moins) est évaluée à 1.14 milliard USD. Elle porte sur les avances des maisons mères à leurs filiales en Algérie. Ces avances sont gérées au niveau de la balance des paiements comme une forme d'investissement direct étranger (IDE). Après la réduction de la dette extérieure en 2006 et l'introduction en 2009 de mesures législatives supprimant le financement extérieur d'investissement en partenariat, la structure de la dette à moyen et long termes, par type de crédit, montre que l'endettement extérieur bilatéral constitue la quasi-totalité de l'encours de la dette (soit environ 75 %). Il est suivi par les crédits financiers. Les crédits multinationaux ne représentent qu'environ 0.2 % du total, se répartissant entre la Banque mondiale et Banque européenne d'investissement (BEI).

Cependant, l'encours de la dette publique interne a augmenté, passant de 14.72 à 16.25 milliards USD entre 2010 et 2011. La dette intérieure représente environ 9 % du PIB, formée à 55 % par la dette d'assainissement, qui vise à apurer les dettes des entreprises publiques auprès du secteur bancaire. Le reste de la dette intérieure provient de la dette du marché, qui permet de maintenir le fonctionnement du marché obligataire dans le pays.

Le gouvernement a poursuivi la politique de gestion de la dette élaborée en 2009. Celle-ci était basée sur des projections de prix des hydrocarbures sur le marché international et la composition de la dette à moyen terme, de manière à préserver la viabilité budgétaire et extérieure du pays. Ainsi, les structures de pilotage économique et financier ont permis au gouvernement de bénéficier d'avis et de conseils d'experts, jouant un rôle efficace d'aide à la décision.

Figure 2 : Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932623440>

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

L'édition 2012 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale sur l'environnement des affaires classe l'Algérie 148^e sur 183 pays. Ce rapport souligne les contraintes pesant sur le climat des affaires, notamment en matière de création d'entreprises et de transfert de propriété. Ces procédures impliquent des délais et des coûts importants. Il reste par ailleurs difficile pour les PME d'accéder au financement bancaire. En outre, l'enquête de conjoncture effectuée par le Forum des chefs d'entreprises (FCE), une organisation patronale, donne un indice de confiance négatif des entrepreneurs.

Des mesures ont été prises courant 2011 dans le cadre de la réunion tripartite des partenaires sociaux, visant à améliorer le climat des affaires et l'investissement. De nouveaux modes de paiement ont été mis en place pour les intrants et matières premières importés par les entreprises de production. Les crédits d'investissements aux PME ont été bonifiés et un processus de traitement des dettes bancaires des PME en difficultés a été instauré. Les procédures fiscales et le rééchelonnement des dettes fiscales ont été simplifiés. Les incitations aux exportations hors hydrocarbures ont été renforcées. Ces mesures accompagnent les réformes engagées ces dernières années, parmi lesquelles la révision du Code du commerce, la simplification des procédures d'inscription au registre de commerce ainsi que l'allègement de la fiscalité des entreprises, l'aménagement de zones industrielles destinées à faciliter l'accueil des investisseurs et la révision de la législation en matière d'accès au foncier.

Après la série de réformes engagées dans la Loi de finance complémentaire 2009, la Loi de finances complémentaire 2011 a introduit de nouvelles mesures pour encourager l'investissement et relancer les PME, notamment en matière de fiscalité et d'accès au foncier industriel. Selon l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), les investissements hors hydrocarbures réalisés depuis 2006 ont atteint 25 milliards USD, dont 33 % d'IDE. Les IDE hors hydrocarbures ont triplé par rapport à 2010. Ils font partie des quelques 7 900 projets enregistrés en 2011, notamment dans les industries pharmaceutiques, agroalimentaire et des matériaux de construction.

Secteur financier

Le système financier repose sur 26 banques, dont six banques publiques, parmi lesquelles une Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP). Il comprend aussi des institutions non bancaires (assurances, sociétés de leasing et de microfinance), ainsi qu'un modeste marché boursier. Les opérations financières du Trésor public s'opèrent à travers le marché obligataire, pour le rachat des dettes des entreprises publiques et le financement des investissements publics. Le secteur public bancaire reste dominant avec 89 % des actifs, mais les banques privées prennent de plus en plus d'importance dans le financement de l'économie (23.2 % des crédits en 2011 contre 19.2 % pour les banques publiques).

L'excès de liquidité au niveau des banques algériennes demeure structurel. Depuis 2001, les banques commerciales ne se refinancent plus auprès de la Banque d'Algérie. En 2011, les banques ont consolidé leurs indicateurs de solidité financière, avec un appréciable ratio de solvabilité de 23 % à fin décembre. Cependant, les banques connaissent une faible intermédiation bancaire pour drainer l'épargne des ménages et rencontrent des difficultés à transformer les ressources en investissement.

Le niveau des créances non performantes déclarées par les banques est passé de 19.05 % à 16.63 % du total des crédits distribués entre fin 2010 et fin 2011. Les ressources en capital de long terme restent rares et des règles prudentielles plus strictes entravent le financement de grands projets par les banques.

Le marché boursier se caractérise par des transactions limitées. Un nombre restreint d'entreprises anime l'activité boursière. Les principaux acteurs du marché financier demeurent les institutions financières nationales et les banques publiques.

Le pays s'est engagé dans un programme de modernisation du secteur bancaire et financier, en vue de stimuler la croissance, de promouvoir et diversifier l'investissement et de développer les PME et la création d'emplois. Les contrôles des dispositifs des banques et établissements financiers en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont été renforcés. Le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) a institué en 2011 un système de surveillance interne et de limitation des contreparties des encours de prêts et d'emprunts interbancaires, notamment sur le marché monétaire. Ces nouveaux mécanismes ont consolidé la stabilité et la robustesse du système bancaire.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Des réformes économiques visant à diversifier et moderniser l'économie ont été adoptées. Le gouvernement

poursuit la réorganisation de l'administration, pour en améliorer la qualité des prestations.

Les pouvoirs publics veulent faire concorder les salaires avec la productivité et les performances économiques hors hydrocarbure. Les salaires ont ainsi été revalorisés en 2011, faisant augmenter la masse salariale de 25 %, dans le cadre d'une réforme plus globale de la fonction publique. Cette dernière prévoit un nouveau système de rémunération et d'avancement, pour plus d'efficacité et afin de mieux retenir les cadres qualifiés.

La connexion électronique entre les ministères et à l'intérieur de chaque ministère n'est pas encore effective. Depuis son lancement en 2009, le projet de modernisation numérique dénommé «E-Algérie 2013» connaît des avancées limitées. Ce qui a valu à l'Algérie d'être classée 131^e sur une liste de 192 pays, dans le classement des Nations unies sur le «E-gouvernement».

Les recommandations du Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP), auquel l'Algérie a volontairement adhéré en 2003, sont appliquées pour une meilleure transparence dans la gestion des affaires publiques. Selon l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International, l'Algérie se classe au 112^e rang sur 183 pays en 2011.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le programme de développement «propre» prend en compte les aspects suivants : santé publique, état de l'environnement, vitalité des écosystèmes, qualité de l'eau et de l'air, émissions de gaz à effet de serre et impact de l'environnement sur la santé. Le pays dispose d'une stratégie nationale de l'environnement et d'un plan national d'action environnementale et de développement durable.

Un suivi régulier est fait des contrats de performance environnementale signés avec différents partenaires. Ces contrats permettent d'anticiper sur la réglementation et l'application progressive de la législation qui concerne l'environnement. Ils sont établis entre l'administration et les industriels, qui définissent volontairement leurs engagements. Selon l'Indice de performance environnementale (*Environmental Performance Index - EPI*) publié par les universités de Yale et de Columbia, l'Algérie occupe en 2012 le 86^e rang sur 132 pays.

Le budget 2011 a alimenté le Fonds national des énergies renouvelables (FNER), à hauteur de 0.5% de la redevance pétrolière. Par ailleurs, l'Algérie est l'un des rares pays à avoir réalisé un projet de capture et de stockage du carbone dans les formations géologiques. Ce projet se situe à Ain-Salah, dans le grand Sud algérien. Enfin, un programme sur les énergies renouvelables prévoit de faire entrer l'Algérie, d'ici 2030, dans le club des pays tirant 40 % de leur électricité de l'énergie solaire.

Contexte politique

Des réformes politiques répondant aux aspirations sociales exprimées en 2011 vont s'approfondir en 2012. Les revendications exprimées dans le contexte plus général des «printemps arabes» se sont traduites en Algérie par des manifestations contre le chômage et le coût de la vie. Ces manifestations se sont durcies dans leur dimension politique. En réponse, les autorités ont pris des mesures pour soutenir l'emploi et le pouvoir d'achat. Des mesures plus politiques telles que la levée de l'état d'urgence, en vigueur depuis 1992, ont aussi été adoptées.

Après l'annonce de réformes politiques, faite le 15 avril 2011 par le président Abdelaziz Bouteflika, des consultations ont été lancées le 20 mai 2011 avec des partis politiques, des personnalités et des experts nationaux. Elles ont permis de faire des propositions sur la révision de la Constitution, mais aussi des réformes du Code électoral, de la loi sur les partis politiques et les associations ainsi que du Code de l'information. Par ailleurs, les premiers « états généraux de la société civile » ont été organisés en juin 2011. Ils ont abouti à des recommandations axées sur le renforcement législatif, budgétaire, ainsi que sur une participation pleine de la société civile dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La plupart des textes de loi élaborés ont été adoptés par l'Assemblée populaire nationale (APN) et le Conseil de la Nation (Sénat). Il s'agit notamment de la Loi portant sur le régime électoral et la Loi sur la représentativité de la femme. Des élections législatives se sont tenues le 10 mai 2012.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

L'Algérie a fait du développement des ressources humaines une priorité. Des progrès sont confirmés par le rapport sur le développement humain publié en 2011 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). L'Algérie atteint un score de 0.698 dans l'Indice de développement humain (IDH) et occupe la 96^e position sur 187 pays. D'une manière générale, ses performances en matière d'accès à l'éducation de base et aux soins sanitaires sont bonnes. Des efforts sont faits pour mieux coordonner les politiques publiques et fournir des services de qualité.

L'important programme d'investissements publics élaboré sur la période 2010-14, pour un montant de 286 milliards USD, pourrait faire l'objet d'une mise en œuvre plus efficace. Environ 40 % de ce programme, soit plus de 154 milliards USD, est réservé au développement humain à travers la réalisation de près de 5 000 établissements scolaires, 1 500 infrastructures sanitaires et l'amélioration de l'accès à l'eau potable. En 2011, les dépenses sociales, au titre des réalisations, ont atteint 17.2 milliards USD, dont 3.14 milliards USD dans le domaine de la santé publique.

L'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 15 ans. L'éducation nationale accueille 7.38 millions d'élèves dans les cycles primaire (44 %), moyen (42.8 %) et secondaire (13 %). Les filles sont estimées à 3.64 millions (49.3 % des effectifs, soit une parité de 97 filles pour 100 garçons). Près de 208 000 élèves suivent un enseignement par correspondance et 18 700 relèvent du secteur privé. Plus de 22 000 établissements sont répartis sur toute l'étendue du territoire national. L'enseignement supérieur comptait environ 1.25 million d'inscrits en 2011-12. Le taux d'alphabétisation s'élève à 80 %. L'Algérie ambitionne dans le cadre de la stratégie nationale d'alphabétisation de réduire de 22 % le taux d'analphabétisme des 10 ans et plus, à l'horizon 2012.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Des progrès importants ont été faits, en vue des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élève à plus de 4 500 USD en 2011 (contre 1 610 USD en 2000). Seulement 0.5 % de la population vit en situation d'extrême pauvreté en 2011, contre 1.9 % en 1988. L'extrême pauvreté telle qu'elle est définie par les OMD reste marginale. Son éradication était déjà réalisée en 2011. Dans le domaine de la santé, l'espérance de vie est passée de 71 ans en 2000 à 74.5 ans en 2011 (76.3 ans chez les femmes et 72.8 ans chez les hommes). Selon l'Indice de développement humain (IDH) publié par le PNUD en 2011, l'Algérie se classe au 96^e rang sur un total de 187 pays. Cependant, la question de l'accès au logement reste un défi majeur, de même que le chômage, qui frappe 10 % de la population active en 2011 (et 27 % des moins de 30 ans).

Les filets de sécurité sociale ont été renforcés et des dispositions ont été prises dès février 2011 pour un soutien généralisé aux prix des produits de grande consommation (céréales, sucre, huiles et lait). L'éradication de l'habitat précaire et le développement du logement social sont également à l'ordre du jour.

Dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes (15-24 ans), des dispositifs de création d'emploi ont été renforcés et leurs conditions d'accès facilitées et assouplies. Des mesures d'urgence ont été prises dans un contexte de revendications sociales intenses. Des augmentations de salaires différentes selon les secteurs d'activité ont été accordées. Le Salaire national minimum garanti (SNMG) est passé de 15 000 à 18 000 DZD.

Des progrès ont été réalisés en 2011 en vue de renforcer le droit syndical pour la protection de l'emploi. L'Algérie compte une vingtaine de syndicats autonomes, mais l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) est encore considérée par les autorités comme la seule structure représentative. En 2011, les fonctionnaires et salariés du secteur privé ont suivi plusieurs mouvements de grève, pris en compte par les pouvoirs publics. En décembre 2011, les retraites ont augmenté de 20 à 30 %. Les personnes sans retraite et sans revenus bénéficient de l'Allocation forfaitaire de solidarité (AFS).

La Loi de finances 2011 a par ailleurs prévu la prise en charge par l'État de la part des cotisations sociales prélevées sur la rémunération de chaque employé recruté dans le cadre des dispositifs d'insertion sociale. Une taxe spécifique applicable à l'achat des bateaux de plaisance (fixée à 250 000 DZD, soit 3 345 USD) a été instaurée. Un prélèvement de 5 % sur les bénéficiaires nets des importateurs et des distributeurs en gros des médicaments importés a aussi été introduit. Le produit de ces deux taxes est versé au Fonds national de sécurité sociale (FNSS).

Égalité hommes-femmes

Plusieurs textes, tels que le Code de la famille, le Code de la nationalité, le Code pénal et la Loi relative à

L'organisation pénitentiaire ont été amendés en 2011 pour prendre en compte les intérêts et la protection de la femme.

L'indice de parité entre les sexes est de 0.93. Au plan national, le nombre de filles scolarisées à tous les niveaux d'enseignement est plus important (50.6 % de la population scolarisée) que celui des garçons. Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est estimé à environ 75 % (80 % pour les hommes et 60 % pour les femmes). Au niveau de l'accès à l'emploi, la situation est moins favorable pour les femmes, puisque le taux de chômage frappant les diplômées de l'université est de 33.3 % contre 10.5 % pour les hommes. Le taux d'occupation de la population féminine s'élève à 14.2 %.

La participation des femmes à la décision politique et économique est relativement limitée. Il existe un ministère spécifique dédié aux questions de genre, mais on compte seulement trois femmes sur 39 ministres et 30 femmes sur 389 députés (pour la législature 2007-12). La situation va changer, à la faveur d'une loi adoptée en 2011, qui impose un quota d'au moins 30 % de femmes dans les assemblées élues. Cette loi fait suite à la révision constitutionnelle du 15 novembre 2008, qui a apporté des changements majeurs aux droits politiques des femmes en prévoyant leur meilleure représentation dans les assemblées élues. L'article 31 bis de la Constitution stipule l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens.

Analyse thématique : Promouvoir l'emploi des jeunes

Les programmes de relance de la croissance ont permis de ramener le taux de chômage autour de 10 % en 2011. Ce taux varie selon le genre, la classe d'âge et le niveau d'instruction. Il s'établit à 8.1 % chez les hommes et 19.1 % chez les femmes. Le taux d'activité des jeunes de 15 ans et plus s'établit à 41.7 % avec 68.9 % pour les hommes et 14.2 % pour les femmes. Sur une population active de 9.73 millions de personnes, on compte 1.47 million de femmes (15.1 % du total). Deux actifs sur trois travaillent dans le secteur privé ou mixte. Le salariat constitue le statut d'occupation dominant et représente 65.8 % de la population active (avec 33.4 % de salariés permanents). Les secteurs de l'agriculture, des services et du BTP contribuent pour 54.8 % à la création nette d'emplois. L'emploi privé domine, sauf dans les services.

Le chômage touche principalement les jeunes, notamment les 15-24 ans, avec un taux de 21.5 %, soit un actif sur cinq. La proportion des filles au chômage est de 37.5 % et celle des garçons de 18.7 %. L'emploi, et singulièrement celui des jeunes, se trouve donc au cœur des priorités des pouvoirs publics. Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a atteint 21.4 % (11.1 % chez les hommes et 33.6 % chez les femmes). En revanche, la population n'ayant aucun diplôme enregistre un taux de chômage de seulement 7.3 %.

La lutte contre le chômage a évolué, passant du développement des activités économiques à celui du capital humain et de l'économie fondée sur la connaissance. Les cycles productifs exigent de plus en plus des formations aux normes internationales. Parmi les outils de lutte contre le chômage figurent les emplois temporaires, la retraite anticipée, le micro-crédit et la micro-entreprise. Cependant, l'offre d'emploi reste insuffisante et marquée par des dysfonctionnements. Selon une enquête sur l'emploi auprès des ménages, l'accès à un poste passe dans 40.6 % des cas par des relations personnelles ou familiales, 15.7 % par concours ou examen et 14.2 % par contact de l'employeur. Seulement 9.1 % des postes sont pourvus par le biais d'une réponse à une annonce, 7.1 % par le biais de l'Agence nationale pour l'emploi (ANE) et 3.8 % par les établissements de formation. Au final, seulement un tiers de l'offre de travail transite par le marché de l'emploi.

Les programmes pour l'emploi lancés en 1988 ont été renforcés par le Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), créé en 2008. Ce programme accompagne, place les jeunes et les aide à obtenir un contrat de travail. Il a contribué à la création de 169 296 emplois en 2011. Par ailleurs, l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) s'occupe des jeunes promoteurs de 19 à 35 ans pour la création et l'extension d'activités de production de biens et de services. Quant à l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem), elle est destinée aux travailleurs indépendants, aux travailleurs à domicile et aux personnes exerçant de petits métiers dans l'artisanat, la production de biens ou la fourniture de services. La Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) encadre les travailleurs licenciés pour raisons économiques appartenant à la classe d'âge des 30-50 ans. Enfin, le dispositif du contrat de pré-emploi (CPE) destiné aux populations affectées par la pauvreté, le chômage et l'exclusion est articulé autour de sous-programmes tels que l'Emploi salariés d'initiative locale (Esil), les Travaux d'utilité public à haute intensité de main d'œuvre (Tuphimo) et les Indemnités d'activité d'intérêt général (IAIG).

Tous ces dispositifs ont contribué à atténuer le chômage. Les données disponibles révèlent que 660 810 demandeurs d'emplois ont bénéficié du dispositif d'aide à l'emploi en 2011. Quelque 50 000 personnes ont fait l'objet d'un contrat de travail aidé (CTA) et 50 000 emplois ont été créés dans le secteur privé. Les jeunes chercheurs d'emploi ont la possibilité, pour bénéficier d'un contrat de travail, de s'inscrire auprès des institutions publiques, dans les différents dispositifs d'emploi ou auprès des agences privées. Les relations entre les universités, les grandes écoles et le monde du travail existent, mais doivent être renforcées. Certaines entreprises ne perçoivent pas encore l'apport de l'innovation et de l'intelligence économique dans le développement de la production et surtout de la productivité. Pour la plupart des jeunes qui bénéficient de différents types de contrats de pré-emploi, la question de leur régularisation reste encore posée.

La démocratisation et l'élargissement de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur sont des priorités nationales, en vue d'une meilleure adéquation avec le marché du travail. A cause de l'intensité du chômage, les jeunes acceptent des emplois sous-qualifiés et parfois sous-payés. Pourtant, dans le cadre des incitations au recrutement, les cotisations sociales et les charges patronales imputables à l'emploi des jeunes sont prises en charge par des pouvoirs publics. Les jeunes montrent une attitude flexible en matière d'emploi et de mobilité géographique. En revanche, les employeurs sont réticents à l'embauche des demandeurs d'emploi sans expérience.

Face à un environnement évolutif sur le plan des métiers et des qualifications, seules des politiques de promotion des compétences, de réhabilitation des savoirs et de recyclage pourront atténuer durablement le chômage. Dans ce cadre, l'effort du gouvernement vise à diversifier l'économie, à renforcer l'adéquation du système de formation et de la recherche avec les besoins industriels et technologiques du pays.



Extrait de :
African Economic Outlook 2012
Promoting Youth Employment

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2012-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement, *et al.* (2012), « Algérie », dans *African Economic Outlook 2012 : Promoting Youth Employment*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2012-10-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.